



GUIDE OFFERT · PARIS — NEW YORK

Créer votre *société* aux États-Unis

LLC ou Corporation, choix de l'État, grandes
étapes : le guide clair pour les entrepreneurs
français.

Offert par **CAP USA** — société de mise en relation avec un avocat au barreau de New York.
Document informatif — ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal.

Pourquoi ce guide ?

Créer une société aux États-Unis ouvre l'accès au plus grand marché du monde. Mais entre la LLC, la Corporation, le choix de l'État et les questions bancaires et fiscales, il est facile de s'y perdre.

Ce guide vous donne les repères essentiels pour aborder votre projet avec les bonnes questions, et préparer efficacement votre échange avec un avocat.

À qui s'adresse ce guide ?

- Vous voulez **vendre ou opérer aux États-Unis** (e-commerce, services, tech...).
- Vous cherchez une **structure américaine** pour facturer, encaisser ou vous développer.
- Vous voulez comprendre les **choix de base** avant de vous lancer.

Important. Ce document est informatif et ne constitue ni un conseil juridique, ni un conseil fiscal. Les règles évoluent et chaque situation est unique. CAP USA est une société de mise en relation, non un cabinet d'avocats : pour votre cas, nous vous mettons en relation avec un avocat au barreau de New York.

Pourquoi une société américaine ?

- **Accès au marché** : vendre et contracter aux USA avec une entité locale.
- **Crédibilité & paiements** : facturer en dollars, ouvrir des solutions de paiement américaines.
- **Image** : rassurer clients et partenaires américains.
- **Structuration** : séparer votre activité US du reste de vos affaires.

À ne pas confondre : créer une société aux USA **ne donne pas automatiquement le droit d'y vivre ou d'y travailler**. L'immigration (visa) est un sujet distinct — que l'avocat pourra aussi aborder avec vous.

LLC ou Corporation ?

La LLC (Limited Liability Company)

Souple à gérer, appréciée des petites structures, des indépendants et de l'e-commerce. Sa fiscalité peut varier selon les options retenues et votre situation personnelle.

La Corporation (souvent « C-Corp »)

Structure plus formelle, généralement privilégiée pour **lever des fonds** ou accueillir des investisseurs (start-up).

Le bon choix dépend de vos objectifs (activité, investisseurs, fiscalité) et a des conséquences des deux côtés de l'Atlantique — d'où l'intérêt d'un avis professionnel (avocat et, souvent, fiscaliste).

Dans quel État s'immatriculer ?

Le **Delaware** est réputé pour son droit des sociétés et apprécié des start-up. Mais ce n'est pas toujours le choix optimal.

- Si vous **opérez réellement** dans un État précis, il est souvent pertinent de s'y immatriculer.
- S'immatriculer dans un État tout en opérant dans un autre peut imposer des **formalités supplémentaires** (enregistrement « étranger »).
- Fiscalité locale, coûts annuels et confidentialité varient d'un État à l'autre.

À retenir : le « meilleur » État dépend de votre activité réelle. C'est un arbitrage à faire au cas par cas.

Les grandes étapes

- **Choix** de la structure et de l'État.
- **Constitution** (statuts, immatriculation) et agent enregistré local.
- **Identifiant fiscal** (EIN) nécessaire à l'activité et à la banque.
- **Compte bancaire** professionnel et solutions de paiement.
- **Conformité courante** (déclarations, obligations annuelles).

Questions fréquentes

Dois-je être aux États-Unis pour créer ma société ?

Non, la création peut souvent se faire à distance. Y vivre ou y travailler relève d'un visa, sujet distinct.

Un Français peut-il détenir 100 % d'une société américaine ?

C'est fréquent selon la structure choisie ; les modalités se vérifient au cas par cas.

Et la fiscalité ?

C'est un point clé (des deux côtés de l'Atlantique). Un accompagnement fiscal est vivement recommandé.

Puis-je ouvrir un compte bancaire à distance ?

Des solutions existent ; les conditions dépendent de la banque et de votre profil.

À préparer avant d'en parler à un avocat

Ces points vous aideront à préparer un échange efficace — ils ne remplacent pas l'analyse de l'avocat.

- ☐ La nature de votre **activité** et là où vous opérez réellement.
- ☐ Vos **objectifs** (vendre, lever des fonds, structurer...).
- ☐ Avez-vous des **investisseurs** ou associés ?
- ☐ Votre besoin de **compte bancaire** / paiements US.
- ☐ Votre situation **fiscale** actuelle (pour anticiper l'accompagnement).
- ☐ Un **calendrier** approximatif.

L'étape suivante

Avec ces éléments, un échange avec un avocat au barreau de New York vous permettra de choisir la bonne structure et de lancer les démarches. Nous organisons cette mise en relation — gratuitement pour vous.

PASSEZ À L'ACTION

Lancez votre société avec un avocat au barreau de New York

Place à votre projet précis. Nous vous mettons en relation avec un avocat au barreau de New York pour un premier échange en visioconférence, en français. La mise en relation est gratuite ; les honoraires éventuels de l'avocat vous sont communiqués avant tout engagement.

[Être mis en relation →](#)

CAP USA est une société de conseil et de mise en relation, non un cabinet d'avocats. Ce guide est informatif et ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal. Les prestations juridiques sont assurées par un avocat indépendant au barreau de New York. Contact : [email] · [téléphone] · [https://votre-domaine.com/]